

garde à n'écraser personne, même à n'écarter personne injustement. Une crainte salutaire des jugements de Dieu force la conscience chrétienne et catholique de présider aux contrats du travail, aux échanges du commerce et à toutes les négociations d'affaires, sans souci de cette vaine honnêteté légale qui protège l'habile escroc et lui assure l'impunité devant les hommes.

De même la commune *surnature* et la commune destinée des enfants de Dieu les astreignent à un réciproque amour dont Dieu lui-même sera le motif : amour de charité, d'autant supérieur à la simple philanthropie qu'il ne fait acception de personne, et s'il a des préférences, elles vont directement aux pauvres, les substituts de Jésus-Christ ; amour destiné à corriger et à compléter l'oeuvre de la justice ici-bas. Sans doute la justice est la première des vertus sociales, en ce que sa norme, tout objective et tout extérieure, est toujours facile à découvrir, et en ce qu'elle dispose, pour parvenir à ses fins, de tout le système judiciaire et légal. Mais il arrive très souvent que l'homme ait besoin d'un secours qui ne tombe pas sous une obligation de justice. Ainsi charité couronne justice. "Il est évident, dit Léon XIII, que la société civile manque de fondements solides, si d'une part elle ne s'appuie sur les lois immuables du droit et de la justice, et si d'autre part les volontés humaines ne sont unies par un sincère amour, destiné à rendre plus suave et plus doux l'accomplissement des devoirs." Catherine de Sienne avait dit auparavant avec autant de charme que de profondeur : "Au coeur de la charité se trouve la perle de la justice."

*Dignité surnaturelle du pauvre.* — On raconte que Pascal mourant, jugé incapable de recevoir la communion, voulut du moins se faire transporter dans une salle d'hospice, afin, disait-il, de communier à Jésus-Christ dans la personne de ses pauvres. Par ses exemples et ses enseignements, Jésus-Christ s'est en effet assimilé le pauvre. Par son action de fondateur, il lui a assigné une place de choix, la première, dans son Eglise ; ou plutôt la cité divine est fondée pour lui : il en devient le citoyen naturel, tandis que le riche n'y trouve accès qu'en autant que le service du pauvre le naturalise. Mais l'un et l'autre devront mettre à profit cet étrange renversement de la politique mondaine.